



sanitation

AVIS OFFICIEL

# Oubliez les extras

Restrictions sur la fourniture d'ustensiles, de condiments, de serviettes et de boîtes



À partir du **31 juillet 2023**, les établissements de restauration de la ville de New York \* fournissant des services de plats à emporter ou de livraisons doivent se conformer aux restrictions suivantes :

- Vous ne pouvez pas fournir d'ustensiles, de sachets de condiments, de serviettes ou d'assiettes supplémentaires pour les plats à emporter ou les livraisons, sauf en cas de demande du client.
- Vos applications de commande et de livraison en ligne doivent être configurées de façon à indiquer par défaut que vous ne fournissez pas d'ustensiles, de condiments, de serviettes ou d'assiettes ; vous pouvez néanmoins mentionner la possibilité de les demander en ligne si vous les proposez.
- Les services de livraison ne fourniront pas ces articles, à moins qu'ils ne soient réclamés par le client.

\* Ces restrictions ne s'appliquent pas aux comptoirs libre-service à l'intérieur d'un établissement de restauration.

Les avertissements seront dispensés à partir du **31 juillet 2023** et les amendes seront dispensées à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2024**.

Cette loi réduit le gaspillage et les coûts inutiles pour les commerces tout en modifiant les habitudes des clients concernant les articles à usage unique.

: Pour télécharger  
: des exemples de  
: panneaux et en savoir  
: plus, **appelez le 311**,  
: consultez  
: **[nyc.gov/skipthestuff](https://nyc.gov/skipthestuff)**,  
: or scannez ce code.

